

DIJON

« M. Ateb n'est pas l'interlocuteur de l'État pour le culte musulman »

Le groupe municipal Agir ensemble pour Dijon indique, dans un communiqué, que Mohamed Ateb n'est pas le correspondant de la religion musulmane pour la préfecture de Côte-d'Or, et affirme son intention de demander des explications au gouvernement.

Le groupe municipal Agir ensemble pour Dijon - Droite, Centre et Indépendants s'interroge, dans un communiqué publié ce vendredi, au sujet de la « confusion sur l'interlocuteur des pouvoirs publics pour le culte musulman », en Côte-d'Or.

« Lors du conseil municipal du 16 novembre dernier, le maire de Dijon [François Rebsamen, ndlr] a déclaré que : "Monsieur Ateb est aujourd'hui le correspondant pour la préfecture, de la religion musulmane". »

Les élus du groupe présidé par Emmanuel Bichot (LR) décrivent Mohamed



Emmanuel Bichot (LR), chef de file Agir ensemble pour Dijon. Photo archives LBP/ Rémy DISSOUBRAY



François Rebsamen, maire de Dijon (PS). Photo archives LBP/ Anne-Françoise BAILLY



Mohamed Ateb, président de l'association Jeunesse musulmane de France en Bourgogne. Photo archives LBP/Vincent LINDENEHER

11 juin 2008. » De fait, l'actuel président du conseil régional du culte musulman de Bourgogne est Mohamed Khomri, élu le 17 novembre 2019.

Des parlementaires bientôt saisis ?

« Le maire de Dijon a donc diffusé une information inexacte, et la préfecture n'a pas voulu clarifier la situation », affirme le groupe Agir ensemble pour Dijon dans ce communiqué. « Après avoir saisi le préfet de la Côte-d'Or en novembre et le ministre de l'Intérieur en décembre, nous saisissons prochainement des parlementaires pour demander au gouvernement d'apporter des explications, à l'heure du débat sur le projet de loi confortant le respect des principes de la République. »

Sollicité, le maire de Dijon n'a pas souhaité s'exprimer. S. G.

(*) Nous n'avons pas pu vérifier cette assertion.

Ateb comme un « imam de nationalité tunisienne, proche des Frères musulmans (*) », exerçant « des responsabilités locales au sein du mouvement Musulmans de France » (ex-UOIF), connu « pour avoir rétabli la paix civile à Dijon suite aux violences communautaires [aux Grésilles, ndlr] de juin 2020 ».

« Il ne préside plus cette instance depuis le 11 juin 2008 »

Or, poursuit ce communiqué, « nous avons appris récemment, dans une enquête publiée par les magazines *Fild* et *Atlantico*, que cette personne ne pouvait être le correspondant de la préfecture pour le culte mu-

sulman. En effet ce rôle d'interlocuteur des pouvoirs publics incombe au président du conseil régional du culte musulman de Bourgogne [...]. Après avoir consulté la liste de ses dirigeants depuis sa création, nous confirmons que cette personne [Mohamed Ateb, ndlr] ne préside plus cette instance depuis le

DIJON

Des prises de rendez-vous pour se rendre chez les commerçants ?

L'association nationale des Commerçants et artisans des métropoles de France (Camf) vient de faire des propositions à l'État en cas de troisième confinement.

L'association Commerçants et artisans des métropoles de France (Camf), dont le vice-président est le président de Shop in Dijon, Denis Favier, vient de faire des propositions auprès du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance pour « assurer un lien entre clients et commerçants » et ainsi « éviter la catastrophe économique de ce secteur d'activité très touché par la crise du Covid ».

Les solutions de cette association regroupant plus de 10 000 commerces dans dix-

neuf métropoles ? Prise de rendez-vous dans les commerces, ouverture contrôlée en demi-journée et continuité des aides de l'État pour tous.

■ Prendre rendez-vous, comme chez le médecin

Leur première proposition est celle-ci : comme chez le médecin ou le dentiste, les consommateurs pourraient prendre rendez-vous chez leurs commerçants et ainsi assurer leurs achats.

« Ces rendez-vous sont essentiels », dit le communiqué de la Camf, « pour permettre aux clients d'acheter, limiter les flux et la concentration de personnes à un même endroit au même moment et surtout éviter la fuite des consommateurs sur les grandes plateformes Web internationales ». Et

bien sûr, « pour permettre aux commerçants de poursuivre leur activité et de garder le lien avec leur client. »

■ Ouverture en demi-journée

« Nombre de consommateurs ne sont ni équipés, ni habilités à utiliser les outils technologiques permettant de prendre rendez-vous en amont », rappelle la Camf. Qui suggère une ouverture le matin, pour « permettre à ces clients de consommer dans leur commerce de proximité ».

■ Davantage d'aides de l'État

La Camf souhaite que soit renforcé le dispositif d'aides déjà en place. Avec le même type d'aides que pour les professionnels de la restauration, une aide pour les commerces ayant subi une perte de chiffre



« Ces rendez-vous sont essentiels, assure l'association Commerçants et artisans des métropoles de France (Camf), pour éviter la fuite des consommateurs sur les grandes plateformes web internationales. » Photo archives LBP/Nicolas DURDILLY

d'affaires cumulée supérieure à 25 % sur l'ensemble de la période de mars à décembre, une aide sur la prise en charge de la décote des stocks de 2020 (si leur valeur est supérieure à 2019) ou encore la possibilité d'intégration du

PGE (prêt garanti par l'État) en quasi-fonds propres. « Le couperet des remboursements va bientôt tomber et l'avenir restant encore très incertain, il est indispensable de lever ce poids. »

Sébastien GRACIOTTI